



Conseil économique et social

Distr.: Générale
14 mai 2001

Français
Original: Anglais

Commission pour la prévention du crime et la justice pénale

Dixième session

Vienne, 8-17 mai 2001

Point 7 de l'ordre du jour

**Règles et normes des Nations Unies dans le domaine
de la prévention du crime et de la justice pénale**

Peine capitale et application des garanties pour la protection des droits des personnes passibles de la peine de mort

Rapport du Secrétaire général

Corrigendum

1. Paragraphe 48

Remplacer la dernière phrase par ce qui suit:

Lorsque le Timor oriental s'est séparé de l'Indonésie à la suite d'une consultation populaire tenue en 1999, l'Administration transitoire des Nations Unies au Timor oriental a décidé d'abolir complètement la peine de mort dans ce pays.

2. Annexe I, tableau 2

Dans la colonne intitulée "Date de l'abolition pour toutes les infractions":

Pour l'Allemagne *il faut lire*: 1949^d

Dans la colonne intitulée "Date de la dernière exécution":

Pour l'Allemagne *il faut lire*: ^e

Pour les Îles Salomon *il faut lire*: 1966^f

Pour Vanuatu *il faut lire*: 1980^g

Notes de bas de page

Remplacer les notes de bas de page d et e par ce qui suit:

- ^d La peine capitale a été abolie pour toutes les infractions en 1949 en République fédérale d'Allemagne et en 1987 dans l'ex-République démocratique allemande (date d'intégration à la République fédérale d'Allemagne: 3 octobre 1990).
- ^e La date de la dernière exécution dans l'ex-République démocratique allemande n'est pas connue.
- ^f Avant cette année-là.
- ^g Date de l'indépendance.

3. Annexe I, tableau 5

Supprimer la ligne correspondant à l'Allemagne.
